

pratiques saintes et salutaires et enfin, entreprendre tout ce que la prudence et la piété peuvent conseiller dans ce but. Mais ce à quoi il faut surtout travailler, c'est à étendre dans le peuple chrétien l'usage fréquent de l'Eucharistie. C'est l'enseignement que nous donnent les exemples de l'Eglise naissante rappelés plus haut, les décrets des Conciles, l'autorité des Pères et des Saints de tous les temps. Comme le corps, l'âme a besoin de sa nourriture et l'Eucharistie lui fournit l'aliment vital par excellence.

“ C'est pourquoi il faut détruire les préjugés des adversaires, les vaines craintes d'un grand nombre et les prétextes spécieux de s'abstenir, car il s'agit du moyen le plus efficace de détacher le peuple fidèle du souci des choses terrestres, de ranimer et de maintenir dans le monde l'esprit chrétien. — A ce résultat contribueront les exhortations et les exemples des ordres les plus importants de la hiérarchie, mais particulièrement l'activité et les efforts du clergé. Les prêtres en effet, auxquels le Christ Rédempteur a confié la fonction de consacrer et de dispenser son Corps et son Sang ne peuvent mieux faire pour le remercier du souverain honneur qu'ils ont reçu que de promouvoir de toutes leurs forces sa gloire eucharistique et que de répondre aux désirs de son Cœur sacré, en invitant les hommes à venir puiser aux sources salutaires de ce Sacrement et de ce Sacrifice incomparable. ”

Le prêtre favorisera donc la piété des fidèles envers l'Eucharistie. (1) Mais pour réussir dans cette œuvre il doit lui-même être très dévot à ce Sacrement et en faire le principe de sa propre sanctification sacerdotale.

En effet, il n'y a pas de feu sans flamme, ni de fruits de salut sans le zèle de la gloire de Dieu, et personne ne communique ce qu'il n'a pas.

(1) Comme le lui recommande Léon XIII et le Ier Concile provincial de Montréal dans son décret VIème. “ *Innumeris malis quæ ex nefariis societatibus misera hac nostra ætate enascuntur, aptissimum videtur esse remedium fovere ac promovere pias illas Consociationes seu Confraternitates, quæ pietati conservandæ vel augendæ directe conducunt. Inter confraternitates vero, principem locum obtinere debent quæ ad augustissimum Eucharistiæ mysterium et ad sacratissimum Cor D. N. J. C. referuntur.* ”